L'Agitation chez les lads

Les propriétaires de chevaux de courses, bien que nous l'ayons dit, se sont réunis sous la présidence du prince Murat et ont arrêté les termes d'un communiqué qui a été soumis ce matin au ministère de l'intérieur, par les deux délégués des propriétaires : MM. le vicomte d'Harcourt et James Hennessy.

En voici le texte :

Les propriétaires de chevaux de courses soussignés se déclarent prêts à :

D'une part, à observer et à faire observer par tous ceux qui dépendent d'eux les dispositions de la législation française du travail.

Et, d'autre part, à venir en aide à leur personnel par tous les moyens qui le disposent, tels qu'ils avaient fait déjà beaucoup pour lui, le mettre toujours prêts à tenir compte des vœux qui leur seront donnés dans le but d'améliorer son sort.

Mais ils demandent, pour que leur action puisse porter ses fruits, que leur personnel soit protégé. Les excitations, les menaces auxquelles il a été en butte, entièrement une agitation dont souffrent l'institution des courses, et les nombreux intérêts publics et privés qui s'y rattachent.

Ils tout donc respectueusement appel à la vigilance du gouvernement, pour qui, confirmant aux lads, aucune atteinte ne soit portée à la liberté du travail.

Les propriétaires soussignés délégués MM. Hennessy et le vicomte d'Harcourt pour cette déclaration à M. le président du Conseil.

C'est plutôt pour prévenir les événements futurs que pour régler les questions pendantes, qu'aurait été faite la demande des propriétaires de courses.

Ils comprennent le désir ou paraît pas devoir vouloir rester. Mais si un accord n'intervient pas entre lads et entraîneurs, la grève peut être déclarée avant dimanche.

On prête à la Société Sportive d'Encouragement l'intention d'ouvrir à Maisons-Laffitte une maison de refuge pour les lads et jockeys, momentanément sans emploi. Dans cet asile, les chômeurs du monde des courses trouveraient l'hospitalité. On les emploierait même aux travaux d'entretien des champs de courses, ce qui équivaudrait à l'assistance par le travail.

M. Milliès-Lacroix en Indo-Chine

Le ministère des colonies compte partir le 15 juillet, pour accomplir le voyage d'études qu'il a résolu de faire en Indo-Chine.

La Révolution en Perse

La situation du Schah de Perse écrait des plus pressantes si l'on en croit les dernières dépêches de Saint-Pétersbourg.

On mande de cette ville que les adversaires du Schah sont en marche sur Téhéran. M. Sénard de quatre cents, ils rapportent continuellement des renforts de toutes parts. D'après une nouvelle de Kazwin, le siège de Téhéran a déjà commencé.

Les troupes de troupes russes, forti de quatre bataillons, qui avait été rappelé de Perse, a reçu l'ordre de retourner à Téhéran.

Chambre des Députés

Séance du Mercredi 30 Juin

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Henri Brisson.

Salaires des ouvriers et employés

La Chambre adopte la proposition de loi déjà adoptée par le Sénat, sur le paiement des salaires des ouvriers et employés du commerce et de l'industrie.

La suppression du permis en douane

M. Bignon présente une proposition de loi tendant à la suppression du permis en douane, en faveur de laquelle il demande l'urgence.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission des douanes.

Le Monopole du pavillon

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la convention passée entre l'Etat et les compagnies maritimes.

M. Delbrey, ministre des finances, monte à la tribune.

L'objet de savoir, dit-il, dans ce débat, quelle doit être la politique du gouvernement et de la France en matière de transports maritimes de notre marine marchande.

De 1900 à 1909, nous avons dépensé 999 millions pour le développement de notre marine marchande, dont 20 millions pour un « malgré-lui » assez considérable, notre marine n'est pas même parvenue à conserver son rang. En 1900, la pavillon français occupait 3 millions de tonnes sur un total de 31 millions dans le port français, soit 19 %. En 1907 il ne représentait plus que 25 %. En 1909, la France représentait 527.000 tonnes sur un total de 14 millions de la flotte à vapeur du monde entier. En 1907, elle ne représentait que 240.000 tonnes sur un total de 20 millions, soit 300 tonnes. La pourcentage a encore baissé. On ne peut expliquer que par des erreurs de principe la disproportion entre les sacrifices octroyés et les résultats obtenus.

Dans la Méditerranée, on trouve les grandes Compagnies allemandes, la Lloyd autrichien, véritable entreprise d'Etat, les Compagnies italiennes, l'organisation récemment pour lutter contre le pavillon autrichien. Que fait la France en présence de cette situation ? Elle disperse ses sacrifices en faveur d'entreprises maritimes qui ne sont pas françaises, et les Compagnies étrangères ne cessent à leurs pays respectifs.

En Hollande, les pays étrangers, en faisant une politique d'union, de sorte tendue, prospèrent pendant que nous déclinons. C'est cette politique que j'ai voulu appliquer dans le projet soumis à la Chambre. Pourquoi n'a-t-on pas attendu l'expiration du contrat en 1912 pour présenter le projet ? Parce qu'il y a un intérêt à obliger, dès aujourd'hui, les Compagnies à substituer à un flot de vieilles une flotte moderne. Ces travaux ne peuvent être entrepris par une Compagnie dont le contrat est sur le point d'expirer.

Le problème est devenu grave, nous nommerons trois ans à l'avance. Ce délai n'a rien dénagéré. Il est dans ces conditions que le problème a été abordé et la solution préparée par les ministres des finances, du commerce et des postes et télégraphes. La convention a été déposée après avoir été approuvée par le conseil des ministres. Ce projet a donné mandat de défendre, devant la Chambre, non pas mon œuvre, mais l'œuvre de tous les ministres.

Qu'adopte-t-on à notre convention ? On reproche au gouvernement de n'avoir pas recouru à l'adjudication. Depuis 1851, les services des Messageries Maritimes ont été renouvelés sans qu'il y ait eu des adjudications. Il en est de même pour les services de la Compagnie Transatlantique. Je n'ai pas hésité, cependant, à proposer de traiter de gré à gré avec la Compagnie des Messageries Maritimes.

Ainsi, ces entreprises se concurrencent entre elles et cependant reçoivent des avantages divers. De sorte que nous n'avons même pas l'avantage d'une force unique, concurrente, puissante. (Applaudissements à l'extrême gauche, mouvements divers).

Tout est orienté en ce moment dans l'industrie vers la concentration des efforts. Au contraire, en matière de transports maritimes, nous dispersons nos efforts.

Notre politique doit être rectifiée. Il faut concentrer nos efforts. Il faut de diriger vers de grandes artères qui doivent être le prolongement de nos voies ferrées. C'est cette politique dont je vous propose la première application dans la convention des Messageries.

On a dit que le contrat avec cette Compagnie n'expirait qu'en 1912, il était loisible d'attendre cette date pour passer un nouveau contrat. Attendre plus longtemps est été mauvais ; la flotte des Messageries, déjà vieille, est encore vieillie. L'avantage de procéder à la question actuellement, c'est d'avoir une flotte neuve, avec quelque Compagnie que vous traitiez.

Puis, il faut songer aux ouvrières ; les chantiers chôment ; un gouvernement prévoyant doit leur donner du travail.

Il leur faut de travail régulier et non pas par bouffées, qui, à des périodes de suractivité, feraient succéder des périodes d'atonie. (Applaudissements.)

Enfin, il y a un autre avantage à traiter tout de suite : c'est de réunir en un seul contrat l'ensemble des concessions des Messageries.

C'est en considérant de toutes ces considérations que le Gouvernement présente le projet actuel.

Quatre Commissions de la Chambre ont fait une œuvre favorable. Cette bienveillance est de nature à impressionner la Chambre. (Très bien ! sur de nombreux bancs.)

M. Caillaux insiste pour le système de la subvention à l'importation et à l'exportation, et aux bénéfices. C'est cette politique qu'il demande à la Chambre de suivre et en cela il montrera des sacrifices de la marine marchande des nations européennes : l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, etc. (Mouvements divers.)

La Minorité s'élève contre les subventions exagérées et les bénéfices illusoires. (Très bien divers. Mouvement prolongé.)

M. Germain préconise la revision du cahier des charges. Il en demandera avec le Ministre pour la subvention revisable.

M. Sarrien approuve le principe développé par M. Caillaux ; toutefois il ne saurait pas la convention telle qu'elle est apportée sur il maintient des critiques contre la Compagnie des Messageries Maritimes et réclame des dispositions transitoires en faveur de la part des ouvriers.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

Le Vote Personnel

M. Ladell, parlant sur son projet de résolution, réclamé un vote personnel, discute sur l'opportunité de la mise à l'ordre du jour.

Il dépose un nouveau projet de résolution invitant le Ministère à statuer avant le débat sur les quatre contributions.

M. Merlin dit que la Commission du Règlement se prononcera lundi prochain.

M. Lasies demande la fixation de la date de la discussion et dépose une demande de scrutin public.

La motion Lasies est adoptée par 290 voix contre 20.

La séance est levée à 5 heures 30 et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Séance du Mercredi 30 Juin

La séance est présidée par M. Antonin Dubost.

La Réforme de l'artillerie

Le général Pédoyer, ministre de la Guerre, a la parole à propos du procès-verbal. Il dit qu'il est évidemment désirable que le projet soit voté le plus tôt possible ; mais il tare l'objet de longues et vives discussions.

Il est impossible de préjuger les décisions que le Sénat prendra sur les principales questions qui y sont soulevées.

Le Gouvernement ignore, d'autre part, et le Sénat pourra voter la loi avant la séparation, mais dans le cas d'affirmative, et elle ne devra pas rejournée devant la Chambre.

Une seule chose est certaine, c'est que notre situation financière augmente.

Dans ces conditions, nous avons un devoir à remplir : c'est de mettre au plus tôt en fabrication des approvisionnements, qui dans toutes les hypothèses, sont indispensable.

Dans ce but, je me suis concerté avec le Ministre des Finances, et j'ai convenu avec lui que le Gouvernement aurait immédiatement autorisé le mandat de crédit de 4 millions, destiné à faire face aux fabrications.

J'espère que le Sénat pourra voter la loi urgente ; il est de si urgence. En tout cas, je le prie de ne pas le quitter le demande de crédit.

M. Poincaré se déclare de la déclaration du Ministre de la Guerre.

Il peut être assuré que la demande de crédit sera examinée avec empressement et dans un souci patriotique.

LES CULTUELLES

LE CAS DE SAINT-LES-FRAISSINS

M. Ancel, sénateur représentant de la Seine-Inférieure, a la parole pour poser une question au Garde des Sceaux, qui l'accepte, au sujet des incidents qui se sont produits à l'occasion d'une association cultuelle constituée à Saint-les-Fraissins (Puy-de-Dôme).

M. Ancel demande au Garde des Sceaux de vouloir bien fournir au Sénat des explications sur ce qui s'est passé récemment dans la commune de Saint-les-Fraissins au sujet de l'attribution des biens de la fabrique à une « cultuelle schématique » constituée par un curé interdit par l'évêque du lieu.

Les catholiques ne peuvent accepter cette situation. Elle est contraire à la loi. Ils ne réclament pas les biens de l'ancienne fabrique. Ils ne demandent à ces biens. Mais ainsi y renoncer et consacrer à ce qu'ils passent entre les mains des « schématiques », il y a plus qu'une nuance. Les biens seront alors aux œuvres et pas à d'autres. (Applaudissements à droite.)

Réponse de M. Briand

M. Briand, garde des Sceaux, répondant à M. Ancel, fait un exposé de ce qui s'est passé.

L'association dont il est question a été fondée en 1906. Elle s'est constituée du curé de la paroisse qui était alors en fonction depuis 20 ans. Elle s'est formée de la façon la plus régulière. C'est cette association qui a les biens de la fabrique qui lui dévolus. De quoi se plaignent ?

L'association, dit-on, est schématique. L'église catholique n'a pas admis ces groupements.

Le préfet qui a pris l'affaire est intelligent. Vous savez donc qu'elle constitue quelque chose d'inadmissible au point de vue de la discipline et de la foi. Par conséquent pourquoi le laisserons-nous, le favoriser-vous ? Tel est le langage qu'on a tenu au Gouvernement.

Au fond, voici de quoi il s'agit, on veut qu'il se saisisse de l'affaire, qu'il en leur juge que par voie d'autorité, il résolve le différend entre le curé interdit et le nouveau curé nommé par l'autorité diocésaine, entre le curé interdit et son évêque. En bien ! ce n'est pas possible. Le Gouvernement n'a pas le droit de trancher la lutte. Ce, Uliga accède sa compétence.

Ceux qui se plaignent qui à leur disposition une autre voie de recours. Ils n'ont qu'à s'adresser aux tribunaux, seuls qualifiés pour connaître de ce conflit. Pourquoi ne le font-ils pas ? La jurisprudence est là pour les rassurer. Aucun jugement, aucun arrêt, aucune décision du Conseil d'Etat n'a encouragé jusqu'ici aucune entreprise de schisme.

Si donc on n'est pas allé devant la justice, si encore aujourd'hui on paraît peu disposé à aller, c'est parce qu'on craint que la décision à intervenir publiquement à la terre un ecclésiastique qualifié de rebelle, mais apparaît par lorsque toute la population de la commune le sait, et à qui on paraît avoir au surtout à reprocher sa conduite prudente au moment des invasions. (Très bien à gauche.)

Il faut en effet que le Sénat sache ce qui suit. Ce curé prêche par certaines personnes influentes d'organiser la résistance aux inventaires, à ce dégoisée, ce n'est l'imprudence de prêcher. Il a prêché depuis 30 ans le pays à mes oailles ; je me veux pas leur prêcher la guerre. (Applaudissements à gauche.)

Mais il est encore temps d'aller devant les tribunaux.

Les délais ne sont pas épuisés. On peut saisir le Conseil d'Etat et plaider devant lui le dossier que possède M. Ancel. (Sourires.)

Le Garde des Sceaux incline cette solution. Il laisse pressentir cette issue. Quoi en profite donc et l'on veut, Mais qu'on renonce à demander au Parlement et au Gouvernement de prononcer dans une affaire qui ne les regarde pas. (Interruptions à droite.)

Mon dossier ne me permettait pas d'agir autrement que je le fais. Si j'ai été insuffisant, si j'ai indiqué un erreur, le Conseil d'Etat le dira. Ah ! je sais, vous aurez voulu que je prisse prin de le corriger, d'entrer pour cela en conversation avec l'Evêque. (Interruptions à droite.) Ce n'est point mon rôle.

M. Gaudin de Villaine. — Vous prêtrez pourquoi ? Vous le savez.

M. le Garde des Sceaux. — C'est une autre question. Un évêque est pour moi un citoyen comme les autres. (Applaudissements à gauche.) Quand il viole la loi, mon devoir est de le rappeler à l'obéissance. (Rumeur à droite.)

Vous voudriez donner aux poursuites récemment engagées le caractère d'une persécution. Vous n'y parviendrez pas. Tout le monde sait que les foudres que j'ai déchaînées ne menacent personne en ce moment. Mais si, pour une raison nous ne saurions laisser rétablir en France cette doctrine, qu'il y a des citoyens privilégiés, que de leur propre mouvement, au jour une suggestion venue de Rome, ont le droit de faire un choix entre les lois françaises et de dire : nous obéirons à celle-ci ; pas à celle-là. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Ancel dit qu'il lui est impossible d'accepter la thèse de M. le Garde des Sceaux. Il prétend que sa réponse a passé à côté de la véritable question.

L'incident en reste là.

L'ordre du jour rappelle la discussion du projet de loi tendant à la conversion et annulation du crédit dans l'exercice 1908. Le Sénat déclare l'extrême urgence.

L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité de 255 voix.

La Politique à la Martinique

M. Knight interpelle M. Milliès-Lacroix sur la politique du ministère à *La Martinique*. Il accuse le ministère de favoriser le parti réactionnaire, masqué sous une étiquette socialiste.

VIF INCIDENT

M. Knight s'attache à démontrer que le ministre a attiré les faits dans l'assassinat du maire de Fort-de-France. Il demande, étant lésigné, à répondre à la suite de son interpellation à une prochaine séance.

Le membre de l'Ile descend de la tribune M. Milliès-Lacroix dit : « Sachez, l'entendrai demain la suite des explications de ce monsieur ! »

M. Knight, se retournant, s'écrie : « C'est la une impertinence qu'on ne saurait tolérer dans cette assemblée, même venant d'un ministre des colonies ».

Le président rappelle M. Knight à la modération, puis déclare qu'au cours de son interpellation il s'est montré assez agressif envers le ministère lui-même.

L'incident est clos et la séance est levée à 6 h. 1/4.

Séance demain à 4 h. 30 après nomination de la commission des finances.

LA RÉGION

FÉDÉRATION des Anciens Militaires

DU NORD DE LA FRANCE

L'assemblée générale trimestrielle de cette importante Fédération a eu lieu dimanche dernier, à onze heures du soir, à l'annexe du Grand-Hôtel, rue Faidherbe, sous la présidence de M. Georges Petit, membre du conseil supérieur de la Mutualité, assisté de MM. Stanislas Hacquin, vice-président fondateur ; Honoré Morel, Henri Spriet, vice-présidents ; Auguste Dupire, secrétaire général ; Beauwerearts, trésorier ; Lacroix, Degroote et Brançon, vice-présidents de section ; Dautricourt, Bouvelle, Wioglet, Carbonnel, Leleu, Lepréire, Debacque, Duchesneau et Legros, membres du conseil d'administration.

La salle était véritablement trop petite pour contenir les 200 mutualistes qui étaient venus pour entendre le Président de la Fédération, M. Eloir, de nationalité, de Gouvernement, et pour donner à leur président, M. Georges Petit, le témoignage de leur estime et de leur sympathie pour l'œuvre réalisée au cours de ces cinq dernières années.

A cinq heures, M. Georges Petit déclare la séance ouverte.

M. Dupire, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui est adopté sans observation. Puis, il communique à l'assemblée générale la liste des 133 personnes qui, depuis la dernière réunion, ont demandé à venir grossir les rangs de la Fédération. Enfin, il donne connaissance de l'effectif de la société au 26 juin 1909, qui s'élève à 1.619 membres honoraires, actifs et pupilles.

M. Beauwerearts, trésorier, fait l'exposé de la situation financière, qui se règle par un avoir de 1.521 fr. 01.

M. le Président fait observer que le capital réel est à ce jour de 78.321 fr. 01, attendu qu'une somme de 3.800 francs est due à la Fédération pour subventions pendant l'année 1908, et que l'avis décalcissement ne aurait tarder à lui parvenir.

La situation financière est adoptée aux applaudissements unanimes de l'assistance.

M. Georges Petit, président, fait l'éloge des sociétaires disparus depuis la dernière assemblée générale. Son émotion est visible lorsqu'il vient à parler en ces termes de M. Eloir, président fondateur : « Nous avons eu la grande douleur de perdre notre vénéré président fondateur, M. Eloir, qui, il y a quatre mois à peine, était encore assis à nos côtés pour nous apporter le concours de son amitié, le concours de sa parole convaincante qui n'était animée que par la foi ardente qu'il avait dans le développement de notre Fédération. J'ai dit, le jour de ses funérailles, les regrets que nous éprouvions de cette mort instinctive ; j'ai fait plus encore, j'ai convoqué d'urgence notre conseil d'administration pour que les trois des obsèques de notre cher disparu soient exceptionnellement supportés par la Société. J'ai pensé que nous avions un devoir à remplir vis-à-vis de cet homme de bien qui incarnait si bien la pensée de la Fédération. Vous avez vu vis-à-vis de ce vaillant protagoniste de la Mutualité qui m'honorait d'une amitié particulière. Tous ceux qui ont connu Eloir avent quels trésors de bonté, de générosité et de dévouement ce pays il cachait en lui. Aussi, je vous dire votre interprète à tous en renouvelant nos condoléances à Mme Eloir et en l'assurant que le souvenir de notre regretté président fondateur restera gravé dans notre mémoire, parce que c'est celui qui a le plus incarné les sentimentale de fraternité et de patriotisme qui sont la base de notre Fédération ». (Applaudissements prolongés).

Sur la proposition de M. Leclercq, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de faire exécuter un agrandissement de la photographie de M. Eloir et de le faire figurer dans la salle du siège social.

M. Georges Petit donne lecture d'une lettre de M. Deconinck, de Dunkerque, par laquelle la Fédération est convyée à participer aux fêtes qui seront organisées le 4 juillet prochain, par la Société des Anciens Militaires du 110e régiment d'infanterie.

L'assemblée décide que la Fédération participera à cette fête et qu'une circulaire spéciale sera envoyée, à cet effet, à tous les sociétaires. Le départ de Lille aura lieu, sauf avis contraire, à 7 heures 52 du matin, pour le retour vers onze heures du soir, par le train qui quitte Dunkerque à 8 heures 52.

M. Georges Petit, président, prononce ensuite le discours suivant :

Discours de M. Georges Petit

Mes chers camarades,

Il est d'usage que tous titulaire d'un mandat électif quelconque arrivé à l'expiration de son mandat, rende compte de la façon dont il a rempli la mission qui lui a été confiée. L'heure est venue pour moi d'accomplir ce devoir.

Il y a cinq ans, en effet, que par 235 voix sur 276 votants, vous m'avez choisi de la très agréable mais très délicate mission de présider aux destinées de notre Fédération. Je me rappelle que j'avais la la majorité obtenue, sur mon nom, un certain nombre d'entre vous, et non des moindres, puisque la plupart sont aujourd'hui mes amis les plus sincères du Conseil d'administration, avaient éprouvé quelque défiance à mon égard. Je m'empresse d'ajouter que si j'en avais ci connaissance avant l'élection de 1904, je n'aurais pas accepté la candidature qui m'était offerte par plusieurs de nos camarades à la tête desquels se trouvait notre regretté président fondateur, M. Eloir. Je n'ai agréé qu'après quelque mois de réflexion à la présidence que les uns me trouvaient un peu jeune pour remplir un mandat de cette importance, et que les autres invoquaient le rôle obscur que j'avais joué jusque-là au sein de la Fédération.

Néanmoins, je me suis attaché de tout cœur à votre œuvre, je lui ai donné le meilleur de moi-même en y consacrant tous mes loisirs. Au début, notre principale préoccupation fut d'assurer à la Fédération un rôle plus important que celui qu'elle occupait autrefois, car il nous paraissait nécessaire que notre Société sortît des sentiers et des chemins obscurs où elle s'était engagée pour prendre désormais la route tracée qui doit mener à plus de bonheur, à plus de bonté à plus de solidarité autrement dit à l'amélioration du sort du prolétariat. (Applaudissements).

Ce fut la, mes chers camarades, notre pensée primordiale et après avoir organisé sur des nouvelles bases nos services administratifs, nous nous sommes préoccupé d'en assurer la diffusion, afin de donner à notre Association l'une des premières places parmi les sociétés de secours mutuels de la région du Nord.

Je désire vous faire une analyse rapide de ce qui a été accompli depuis cinq ans. Tout d'abord au point de vue affectif, il m'est agréable de vous rappeler que nous avons eu le bonheur de soumettre à vos suffrages l'admission de 1363 nouveaux membres (bravos), nous avons voulu faire jouer à notre Fédération le rôle qui lui était dévolu, et nous avons demandé à vos délibérations l'autorisation de créer des sections de jeunes et de pupilles. La section de femmes créée le 18 juin 1905, est parvenue, malgré son entière autonomie, à réaliser un capital de 311 fr 56 au moyen de ses propres ressources. La section des enfants, créée dans des conditions identiques, à en obtenu après le même laps de temps, une somme de 265 fr 70. Nous avons voulu démontrer que ces sections pouvaient vivre avec leurs cotisations spéciales qui avait été judicieusement fixées. La preuve en est faite et aujourd'hui, les deux sections se sont établi la notre devoir droit — attribuer à ces cotisations de femmes et d'enfants la moitié par qui leur revenait sur les cotisations des membres honoraires, sur les produits des tombolas et sur les subventions des Communes et de l'Etat, mais avant d'user de cette faculté, nous avons voulu vous donner une démonstration éclatante et décisive. Actuellement, il nous est loisible de faire des prélèvements si nous le jugeons utile. (Applaudissements).

Nous avons au à cœur également d'instituer une indemnité d'accouchement qui a déjà été adoptée à quinze de nos sociétaires. Cette indemnité permet à une femme de se reposer pendant quinze jours après la naissance de leurs enfants, sans que la perte de salaire soit une source de gêne au foyer familial. En permettant l'allaitement maternel, nous avons contribué à donner à la France des enfants plus forts plus sains et plus vigoureux. En sauvant quelques mères de famille, nous avons contribué à donner satisfaction au désir exprimé par tant d'hygiénistes et de mutualistes d'améliorer la race française au point de vue physique. (Salve d'applaudissements).

Nous n'avons pas oublié les conférences mensuelles et, grâce au concours de plusieurs de nos amis mutualistes parmi lesquels je tiens à citer les noms de nos vaillants camarades de Louvereyns de Rosendaël et Spriet, nous avons réussi à organiser toute une série de conférences dans les arrondissements de Lille et de Douai. C'est ainsi que depuis quelque ans, nous vagabondons de commune en commune pour jeter la bonne semence et récolter de nombreuses adhésions. A Fretin, à La Madeleine, à Cysoing, à Somain, à Lesennes, à Bois-Grenier, à Tourlaing, à Wattrelos, etc... partout nous avons reçu l'accueil le plus chaleureux et le plus sincère. A Somain, grâce au concours de notre ami Brianchon, nous avons pu, nous, nous fondre le 16 mars 1907 compte dépassant plus de 100 membres. A Armentières, grâce au dévouement sans limite de notre camarade Dagrouche, le mouvement se compose aujourd'hui de plus de 160 membres ; tous ceux qui se sont rendus avec nous dans cette dernière localité aux fêtes du mois d'octobre dernier, ont pu constater qu'il y avait là un vaste champ mutualiste. Nous avons tâché de nous aviner le devoir de travailler au profit de notre œuvre. (Applaudissements). Honneur donc à nos deux dévoués camarades Brianchon et Dagrouche, qui nous ont permis de créer deux groupements mutualistes qui occupent la première place parmi nos sections rurales. (Salve d'applaudissements).

Pour répondre au désir si souvent exprimé par les délégués de la Mutualité, notre Fédération devoir annexer à notre Fédération quelques sociétés de secours mutuels qui avaient une existence suffisante et dont la capital ne permettait pas d'assurer le service des secours. Grâce au dévouement de nos amis Lacroix et Farvacq, nous avons pu fusionner avec les Sociétés « St-Charles » de Roubaix, qui compte aujourd'hui 168 membres au lieu de 118 et de Saint-Quentin, d'Ensevelin, qui atteint 58 membres au lieu de 48. J'allais oublier la première société qui est venue à nous, celle qui a trouvé la route aux autres et qui nous a accordé un concours auquel nous attachons le plus grand prix le vœux exprimé par le Sénat des Anciens Militaires de la Seine, Mutualité de Saint-Ouen, Mutualité de la Seine ?... Sans doute cette que sont petits, dit-il, mais ils ont devenu notre vice-président en même temps que moi, mais ils ont fait du bien ensemble, avec toute raison, que Georges Petit qui est venus